

SIVOS DU VAL DE GROSNE
71240 LA CHAPELLE DE BRAGNY

REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 29/09/2020

L'an deux mille vingt, le vingt neuf septembre, le Conseil Syndical s'est réuni à 18 heures 30 minutes à La Chapelle de Bragny, sous la présidence de M Didier HAAS, Président.

Présents :

Délégués titulaires :

- Commune de Champagny s/s Uxelles : Philippe CHARLES DE LA BROUSSE, Stéphanie DI PLACIDO, Francis PHILIPPON
- Commune de La Chapelle de Bragny : Didier CADENEL, Estelle GONCALVES, Sylvie LAISSU
- Commune d'Etrigny : Jean-Paul GUERRIAUD, Sandrine MARATREY
- Commune de Lalheue : Christian CRETIN, Céline NECTOUX, Marinette PUECH
- Commune de Nanton : Véronique DAUBY, Didier HAAS
-

Absents excusés : Camille LIMONET ayant donné pouvoir à Sandrine MARATREY, Cédric TAMIZON ayant donné pouvoir à Didier HAAS

1°) Approbation du compte-rendu du 11 juillet 2020 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2°) Délibération concernant le retrait définitif de l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire :

Le Président rappelle à l'assemblée que par délibération n°2018-11 du 03/12/2018 le Conseil Syndical avait demandé le retrait d'adhésion à l'Agence Technique Départementale.

Cette délibération stipulait que le SIVOS n'ayant plus la compétence concernant le financement des travaux intérieurs d'aménagement, de réhabilitation et d'entretien des locaux, cette compétence étant revenue aux quatre communes qui possédaient des bâtiments scolaires, quatre communes toutes adhérentes à l'ATD, l'adhésion à l'ATD n'avait plus lieu d'être. L'ATD avait répondu que les statuts en vigueur prévoyaient que l'engagement d'adhésion portait sur la durée du mandat.

Le Président propose à l'assemblée le retrait définitif de l'adhésion du SIVOS à l'Agence Technique Départementale dès 2021.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le retrait définitif et charge le Président de notifier sa décision à l'Agence Technique Départementale.

3°) Délibération concernant l'avenant n°1 à la convention du 27 décembre 2017 avec les communes de Santilly et Burnand relative à la cotisation au CNAS :

Le Président informe le Conseil Syndical que, suite au changement de durée hebdomadaire en 2019 sur le poste occupé par notre secrétaire sur la Commune de Santilly, il y a lieu de faire un avenant à la convention signée le 27 décembre 2017 avec les Communes de Santilly et de Burnand, concernant l'adhésion au CNAS.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 à la convention signée le 27 décembre 2017, avec les Communes de Santilly et de Burnand et autorise le Président à signer cet avenant.

4°) Délibération concernant la signature d'une convention de mise à disposition de personnel pour l'accompagnement dans le bus avec la Communauté de Communes "Entre Saône et Grosne" pour l'année scolaire 2020-2021 :

Le Président rappelle à l'assemblée que depuis le 1er janvier 2017, la compétence « Transports scolaires » est devenue une compétence de la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne ».

Depuis le 1er septembre 2017, le SIVOS met à disposition de la Communauté de Communes deux de ses agents pour exercer les fonctions d'accompagnatrice dans le bus.

Le Président donne lecture à l'assemblée du projet de convention avec la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne », pour la mise à disposition des deux agents. Cette convention est conclue à compter du 1er septembre 2020, pour la durée de l'année scolaire 2020/2021, soit jusqu'au 6 juillet 2021 inclus.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Président à signer la dite convention.

5°) Délibération autorisant la signature des contrats de travail et les contrats de prestations de service :

Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à signer tous contrats de travail, pour l'embauche de personnel non titulaire ainsi que tous contrats ou conventions de prestations de service avec des intervenants extérieurs.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Président à signer tous contrats de travail et contrats ou conventions de prestations de service avec des intervenants extérieurs, nécessaires au bon fonctionnement des services du SIVOS.

Le Président informe le conseil qu'il est à la recherche de remplaçant pour la surveillance de cantine. Si les conseillers ont connaissance de personne intéressée ils peuvent lui faire savoir.

6°) Bilan rentrée scolaire 2020-2021 :

A la rentrée de septembre l'effectif était de 151 élèves sur le RPI, avec 6 classes de double niveau et une classe de CM2 uniquement. La classe de CM2 et la classe d'Etrigny ont un effectif important : 26 élèves en CM2 et 26 en Petite et Moyenne section.

Le protocole sanitaire a été allégé par rapport à celui du mois de mai : un seul nettoyage, désinfection par jour, la distanciation se fait au maximum. Les classes de M Robles et Mme Ménard peuvent être considéré comme un groupe de classe.

Afin de permettre au maximum la distanciation entre les élèves, la garderie se passe essentiellement à l'extérieur lorsqu'il y a un nombre important d'élèves (à partir de 8h15 le matin et jusqu'à 17h30 le soir). A l'intérieur les enfants sont regroupés par classes ou par fratries.

Un pointage est réalisé par les agents du SIVOS afin de connaître les effectifs et de pouvoir identifier les éventuels cas contacts.

Un agent a été recruté pour la surveillance de cantine à Etrigny (agent ayant déjà exercé cette fonction dans une autre collectivité). Il pourra assurer les remplacements de responsable de cantine (formation dans les différentes cantines).

A La Chapelle de Bragny une responsable de cantine a été recruté, l'ATSEM est en arrêt et remplacée.

Pas de mouvement de personnel à Lalheue.

Suite au départ en retraite de Patrick Sauvage, Estelle Grandjean fait la surveillance de cantine à Nanton et Isabelle Loudot assure le remplacement à la garderie.

Concernant le transport scolaire un nouveau chauffeur est affecté sur le circuit.

Pour faciliter la distanciation dans le bus il est privilégié de mettre les enfants 1 siège sur 2, en favorisant les places côté fenêtre et en regroupant les élèves par fratries.

Marinette Puech indique un problème de timing à Nanton entre le début de cours et l'arrivée du bus. Le Président informe avoir demandé aux 2 agents du SIVOS présents le matin de se charger respectivement des enfants de la classe du haut et des enfants des classes du bas. C'est désormais le personnel SIVOS qui ferme le portail et plus l'enseignant.

7°) Questions diverses :

Marinette Puech souhaite savoir si la réunion organisée entre les parents des enfants scolarisés à La Chapelle de Bragny et les agents de la cantine va se faire sur l'ensemble du RPI. Le Président informe que cette réunion est à l'initiative des agents de la cantine. Les autres cantines n'en n'ont pas fait la demande.

Marinette Puech indique que sur le tableau d'horaire du bus il est indiqué que les enfants de PS et Ms sont pris à la mairie alors que l'arrêt réel est à la grande place. Le Président signale qu'il s'agit d'une erreur et que le point d'arrêt est bien la grande place.

Véronique Dauby fait savoir que M GRAS de la communauté de communes « Entre Saône et Grosne » a repris son étude sur le transfert des compétences scolaires et la gestion des écoles. Le Président se rapprochera de la communauté de communes afin d'en savoir plus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.